

Entreprises



Particuliers

- ❖ École de Droit
- ❖ IEO. Institut d'Économie d'Orléans
- ❖ IAE École Universitaire de Management

- ❖ Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJ Pothier)
- ❖ Laboratoire d'Économie d'Orléans (LEO)
- ❖ Val de Loire Recherche en Management (VALLOREM)



Merci pour votre participation au développement de nos diplômes



Donnez à la Faculté Droit, Économie, Gestion la possibilité de demeurer compétitive

- Renforcez vos échanges avec les étudiants et les enseignants-chercheurs
- Participez au développement de projets de haut niveau

Grâce à votre générosité, vous pouvez réduire votre :

- > Impôt sur les sociétés
- > Impôt sur le revenu
- > Impôt sur la fortune

Faire un don **à la Faculté Droit, Économie, Gestion** c'est lui donner les moyens de poursuivre ses missions fondamentales : **la formation** et **la recherche**.

Soutenez la Faculté de Droit d'Économie et de Gestion et bénéficiez d'avantages fiscaux

Particuliers :

- Impôt sur le Revenu (IR) : réduction de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. En cas de versement d'un don supérieur à ce plafond, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes
- Impôt Sur la Fortune (ISF) : réduction de votre ISF à hauteur de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 € (NB : si vous investissez dans le même temps dans le dispositif ISF-PME, la limite est alors ramenée à 45 000 € pour l'ensemble des deux dispositifs)

Entreprises :

- Quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises assujetties à l'Impôt sur le Revenu (IR) ou à l'Impôt sur les Sociétés (IS) selon un régime réel d'imposition peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant de leur don. Cette réduction est plafonnée à 0,5 % du chiffre d'affaires HT de l'exercice au cours duquel le don est effectué

Exemple des avantages fiscaux pour un don annuel de 1 000 €

	Montant de la réduction d'impôts	Montant de la réduction d'impôt réalisée / an	Coût réel du don pour le contribuable / an
Impôt sur le revenu	66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable	660 €	340 €
Impôt sur la fortune	75 % dans la limite de 50 000 € (ou de 45 000 € en cas de cumul avec ISF-PME)	750 €	250 €
Entreprises : Impôt sur le revenu ou sur les sociétés	60 % dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires	600 €	400 €

Comment donner ?

Don direct au Collegium Droit, Économie, Gestion

> Par chèque : Remplissez le formulaire de don et renvoyez-le avec votre chèque, à l'ordre de l'agent comptable de l'Université d'Orléans à l'attention du service des Affaires Budgétaires de la Faculté Droit, Économie, Gestion rue de Blois BP 26739 - 45067 Orléans cedex 2

> Par virement : Consultez-nous pour les coordonnées bancaires

Un justificatif fiscal vous sera adressé dès réception de votre don

Votre contact

Florian CHASSINAT
Service relations extérieures
Tél : 02 38 41 70 06



Mes coordonnées

M : Nom : Prénom :
Société :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

☐ 100 € ☐ 300 € ☐ 500 € ☐ 1000 € ☐ 3000 € ☐ 5000 €

Autre montant :€
Souhaitez-vous soutenir une formation spécifique : oui ☐ non ☐ précisez :

J'accepte que mon nom figure sur la liste des partenaires communiquée au public ☐ Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données vous concernant. Pour garantir la confidentialité et la protection de ses donateurs, le Collegium, Droit, Économie, Gestion n'échange, ne loue, ni ne vend ce fichier.

Mon don